



Le Saint-Esprit et ses

manifestations

HIS

Page d'accueil > Église > Communiqués > Le Saint-Esprit et ses manifestations

Zurich. Dans les prises de position de l'Église néo-apostolique sur le baptême et le saint-scellé ainsi que dans les explications sur « l'exclusivité », rendues publiques le 24 janvier 2006, figurent des déclarations relatives au Saint-Esprit. Suite à la publication de ces déclarations, la question 'est posée s'il n'était pas contradictoire d'affirmer d'une part que la dispensation du Saint-Esprit lors du saint-scellé est liée à l'apostolat et de déclarer d'autre part que le Saint-Esprit se manifeste aussi dans d'autres communautés religieuses.

De fait, il n'y a pas de contradiction entre ces deux affirmations.

Il faut établir la distinction entre le Saint-Esprit, Personne de la Trinité divine, et le don de cette puissance divine qu'est le Saint-Esprit, communiqué à l'être humain par le sacrement du saint-scellé.

Dans le premier sens, le Saint-Esprit agit de manière universelle, même en dehors de l'Église néo-apostolique. La communication sacramentelle du don de cette puissance divine qu'est l'Esprit-Saint se fait par l'intermédiaire d'apôtres, comme en témoignent sans ambiguïté les passages en Actes 8 : 4-19 et 19 : 1-6. C'est à juste titre que ceux qui sont scellés peuvent prendre à leur compte les paroles en Romains 5 : 5 : « ... l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit. »

Le fait que l'administration du sacrement du saint-scellé est réservée à l'apostolat est indissociablement lié à celui que la tâche essentielle de l'apostolat consiste à rassembler l'Épouse de Christ et à la préparer en vue du retour de son Seigneur. Ce faisant, les apôtres œuvrent dans le même sens que le Saint-Esprit qui vise à mener l'Œuvre de Dieu à sa perfection : « Et l'Esprit et l'épouse disent : Viens » (Apocalypse 22 : 17).

[Le Saint-Esprit et ses différentes manifestations](#)

11 janvier 2007

